



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement 2011

En guise de préambule, nous tenons à préciser que, par souci de simplification, seuls les écarts jugés significatifs, soit supérieurs à 10 % et Fr. 5'000.--, font l'objet d'un commentaire. **Les montants précédés d'un signe négatif sont en défaveur de la Municipalité, aussi bien au niveau des charges que des produits.**

Coûts salariaux

Les postes "Traitement du personnel" et "Charges sociales" étant ventilés dans les différents centres de charges en fonction des heures travaillées par les collaborateurs de la Municipalité, seule une analyse globale de ces rubriques est susceptible d'apporter un intérêt lors d'un examen des comptes annuels.

Amortissements

Les taux d'amortissement appliqués ont été conformes à ceux retenus lors de la phase de budgétisation. Pour la seconde année consécutive, les montants comptabilisés tiennent compte des investissements consentis au courant de l'exercice.

011.318.20 Frais de port et matériel bureau de vote : écart de Fr. 6'325.85

Les frais budgétés ont été surévalués, particulièrement en ce qui concerne le matériel du bureau de vote.

020.318.30 Impôt cantonal : écart de Fr. 12'618.75

Le montant budgété a été faussé en raison de la taxation définitive 2008 dont la base d'imposition avait été modifiée par le Service cantonal des contributions et corrigée en sens inverse par la suite.

029.318.50 Frais judiciaires : écart de - Fr. 7'288.45

Le dépassement de budget s'explique par les honoraires liés au dossier propre à la Route des Rottes.

029.436.10 Remboursement de salaires, APG : écart de - Fr. 8'997.40

Ce poste enregistre les remboursements de salaires liés aux absences dues aux maladies et accidents, par conséquent totalement imprévisibles. A noter que ce compte n'enregistre que les montants liés aux collaborateurs des travaux publics ainsi qu'aux dames de nettoyage, les recettes propres au personnel administratif et aux structures de la petite enfance étant comptabilisées dans les fonctions concernées.

100.431.00 Emoluments service du cadastre : écart de - Fr. 6'330.50

Les émoluments encaissés ont été inférieurs aux prévisions. Il est rappelé que les frais de relevés effectués par le géomètre sont facturés depuis début 2010 avec les autorisations de construire.

102.310.06 Passeports et cartes d'identité : écart de Fr. 5'174.60

102.431.00 Passeports et cartes d'identité : écart de - Fr. 7'688.--

Seules les cartes d'identité sont émises par la Municipalité, d'où une baisse des dépenses et recettes escomptées.

100.431.03 Octroi du droit de cité : écart de Fr. 5'600.--

Les demandes d'octroi du droit de cité ont été supérieures aux prévisions.

122.300.00 Chambre pupillaire : écart de - Fr. 5'693.40

122.301.00 Tutelle générale : écart de - Fr. 7'316.50

122.431.04 Emoluments chambre pupillaire : écart de Fr. 5'851.75

Le nombre de dossiers traités par la Chambre pupillaire a été plus élevé que les années précédentes.

122.318.04 Frais d'expertise : écart de Fr. 6'000.--

La Chambre pupillaire n'a pas eu recours à des expertises au courant de l'année 2011.

160.380.01 Attribution des contributions de remplacement abris PCi : écart de - Fr. 103'250.--

160.452.00 Contributions de remplacement abris PCi : écart de Fr. 103'250.--

Il s'agit d'une recette unique perçue par la Municipalité auprès des propriétaires ne disposant pas d'abris PCi dans leur bâtiment. Pour des motifs comptables (indicateurs financiers), le même montant figure en charge et en revenu.

161.319.00 Etat-major de conduite : écart de - Fr. 13'258.15

Le dépassement de budget s'explique principalement par l'organisation d'un exercice d'évacuation indispensable à la poursuite du traitement des autorisations de construire.

210.314.00 Entretien des bâtiments scolaires : écart de Fr. 14'580.05

Ce compte est largement dépendant d'éventuelles dégradations, lesquelles n'ont heureusement pas été significatives en 2011.

210.436.00 Récupération pertes de gain - degré primaire : écart de - Fr. 13'623.20

Cette recette figure sur la facture relative au traitement du personnel enseignant budgétisé et facturé par l'Etat du Valais.

211.352.00 Ecolage au CO : écart de - Fr. 78'365.--

Le montant de l'écolage facturé par le CO Derborence est passé de Fr. 1'650.-- à Fr. 2'300.-- pour l'année scolaire 2011-2012. A noter qu'un montant similaire est versé par la Municipalité aux parents d'élèves fréquentant d'autres CO.

220.351.00 Ecoles spécialisées : écart de - Fr. 22'971.55

La dépense enregistrée varie de manière substantielle en fonction du nombre d'élèves fréquentant des écoles spécialisées, ce qui rend arbitraire la budgétisation de celle-ci.

230.318.00 Frais d'itinéraire des apprentis : écart de - Fr. 57'210.--

Le dépassement provient du fait que la Municipalité s'acquitte à présent des frais de transport liés aux apprenti(-e)s domiciliés à Vétroz, alors qu'auparavant seuls les apprenti(-e)s y travaillant étaient décomptés dans la facture.

290.351.00 Direction des écoles : écart de Fr. 12'533.20

Le traitement avancé par l'Etat du Valais et relatif à la Directrice des écoles a été moins élevé que prévu.

340.314.01 Entretien des installations sportives : écart de - Fr. 12'282.80

Le dépassement s'explique principalement par l'entretien des installations sises au Plantys, plus particulièrement les terrains de football.

440.352.00 Centre médico-social subrégional : écart de - Fr. 25'628.50

Le dépassement de budget s'explique par un déficit du CMS plus élevé que prévu et également par des charges non subventionnées par l'Etat du Valais, soit Fr. 5'732.45 pour la Municipalité, pour la période 2008-2010.

542.313.11 Frais de fonctionnement UAPE L'Escale : écart de Fr. 13'604.45

542.434.02 UAPE - Participation des parents : écart de Fr. 21'290.30

542.461.00 UAPE - Subvention cantonale : écart de Fr. 14'002.35

Les frais de fonctionnement de la structure ont été moins élevés que prévus. Les charges de personnel ont quant à elles été supérieures au montant budgétisé, d'où une subvention cantonale présentant également un écart en faveur de la Municipalité.

549.366.00 Contribution à la famille : écart de - Fr. 19'650.--

Le nombre d'enfants susceptibles de bénéficier de la contribution de Fr. 150.-- a été sous-évalué.

549.366.08 Bons sport & culture : écart de Fr. 31'300.--

Les bons retournés par les sociétés locales n'ont été aussi nombreux qu'escompté.

550.361.00 Participation à l'intégration des handicapés : écart de - Fr. 52'764.35

Cette dépense est incluse dans l'Harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.

580.366.00 Aide sociale : écart de - Fr. 68'352.30

Ce compte est influencé par les avances d'aide sociale consentie par la Municipalité et également par la facture de l'Etat du Valais liée à l'Harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.

580.436.10 Contribution de particuliers : écart de Fr. 7'131.85

Ce compte enregistre les montants récupérés par la Municipalité auprès de particuliers ayant bénéficié de prestations d'aide sociale.

581.361.00 Fonds cantonal pour l'emploi : écart de - Fr. 5883.90

Cette dépense est incluse dans l'Harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.

620.314.02 Aménagement des rues et places : écart de Fr. 5'583.70

Le coût lié l'entretien des rues et places a été moins élevé que prévu.

620.314.05 Déblaiement des neiges : écart de Fr. 16'619.80

Au vu du peu de neige tombée lors de l'hiver dernier, les achats de sel n'ont été que peu conséquents.

621.427.02 Participation Relais VS - Parking de Raffort : écart de - Fr. 7'200.--

Le parking du Raffort étant essentiellement utilisé par des personnes ne fréquentant point le Relais du Valais et par mesure d'équité, le Conseil municipal a renoncé à facturer la location de Fr. 7'200.-- prévue pour 2011.

622.315.00 Entretien des machines et véhicules : écart de - Fr. 11'592.70

Ce poste est largement dépendant des interventions effectuées sur les véhicules communaux.

700.314.00 Frais d'exploitation du réseau : écart de - Fr. 32'654.30

L'écart s'explique par une hausse des coûts de près de Fr. 30'000.-- relatifs au consortage de Motelon.

700.390.03 Intérêts service eau potable : écart de Fr. 41'070.20

940.491.00 Intérêts service eau potable : écart de Fr. 41'070.20

Au vu du niveau actuel des taux d'intérêts, il a été décidé d'imputer des montants calculés sur la base d'un taux de 2.5 %.

700.434.00 Taxes annuelles eau potable : écart de Fr. 24'330.02

La hausse des recettes provient essentiellement des factures adressées aux entreprises.

701.312.00 Chauffage, eau et électricité : écart de - Fr. 13'648.25

Le dépassement est dû au fait que le tarif puissance applicable à la station de pompage tient compte simultanément de l'énergie consommée et de la puissance maximale soutirée durant l'année.

710.323.00 TVA forfaitaire s/égouts : écart de - Fr. 5'314.32

L'écart s'explique par le montant des taxes annuelles égouts plus élevé que prévu, suite à la refonte du Règlement y relatif.

710.434.00 Taxes annuelles égouts fixes : écart de Fr. 122'092.60

710.434.04 Taxes annuelles égouts variables : écart de Fr. 340'203.35

Avec l'application du nouveau Règlement, les recettes perçues ont été supérieures à la prévision.

720.434.00 Taxes annuelles enlèvement des ordures fixes : écart de - Fr. 380'823.25

720.434.04 Taxes annuelles enlèvement des ordures variables : écart de Fr. 427'333.60

Avec l'application du nouveau Règlement, les recettes perçues ont été supérieures à la prévision.

720.434.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois S.A. : écart de - Fr. 5'446.35

La refacturation des apports excédentaires, soit plus de tonnes annuelles par ménage ou entreprise, demeure pratiquement similaire à 2010 et inférieure à la prévision.

720.435.01 Vente de vieux papiers : écart de Fr. 7'343.10

La vente de vieux papiers a permis à la Municipalité d'encaisser plus de Fr. 15'000.-- en 2011.

740.434.00 Taxes columbarium : écart de Fr. 10'500.--

Il s'agit d'un poste difficile à budgétiser, puisque dépendant du nombre de décès survenus durant l'année.

750.314.10 Entretien des canaux et dépotoirs : écart de - Fr. 8'090.40

750.461.20 Entretien des canaux et dépotoirs : écart de Fr. 27'389.80

L'écart s'explique principalement par une augmentation des coûts relatifs à l'entretien du Canal Sion-Riddes, soit près de Fr. 6'000.-- pour la Municipalité. La différence constatée au niveau de la subvention provient du fait que celle-ci prend en considération les heures travaillées par l'équipe communale.

750.314.11 Revitalisation paysagère des canaux : écart de Fr. 20'000.--

750.461.15 Revitalisation paysagère des canaux : écart de - Fr. 18'000.--

La plantation des arbres n'a pas été effectuée, car celle-ci sera effectuée lorsque la correction de la partie aval du torrent Fontaines-Moulins sera intégralement réalisée.

790.318.00 Publications officielles : écart de - Fr. 5'006.65

790.351.00 Part cantonale autorisations de construire : écart de - Fr. 24'789.25

790.431.00 Autorisations de construire : écart de Fr. 84'777.--

Le nombre important de projets divers (constructions et transformations) démarrés en 2011 a engendré une hausse des frais de publication et des émoluments cantonaux, mais également davantage d'émoluments encaissés. Comme mentionné précédemment, les frais de relevés du géomètre sont compris dans les recettes perçues.

790.366.00 Bonus à la rénovation : écart de Fr. 10'255.--

Les montants octroyés ainsi que la provision sur les travaux dont le décompte n'est pas encore parvenu à la Municipalité sont inférieurs au budget prévu à cet effet.

801.314.00 Entretien des bisses et installations d'irrigation : écart de Fr. 12'199.50

Ce poste comptabilise notamment d'éventuelles interventions non planifiables sur le réseau d'irrigation, lesquelles n'ont point été nécessaires en 2011.

860.410.00 Redevances hydrauliques : écart de - Fr. 40'360.05

Ce montant varie en fonction du nombre de kilowatts théoriques (kW) effectivement utilisés et correspondant aux forces hydrauliques concédées à Lizerne et Morge S.A., soit 5'417.6 KW en 2009.

860.410.01 Energie gratuite et prix de revient : écart de - Fr. 11'797.--

Ce montant varie en fonction de la livraison d'énergie électrique faite à l'Energie de Sion Région S.A.

860.410.02 Redevances ESR : écart de - Fr. 200'000.--

860.410.03 Prestations aux collectivités publiques ESR : écart de Fr. 102'098.69

Les redevances ESR ont été remplacées par les prestations aux collectivités publiques et n'auraient dès lors pas dû être portées au budget 2011.

900.xxx.xx - 901.xxx.xx - 909.xxx.xx

Les recettes fiscales ont été évaluées sur la base de la dernière taxation connue et extrapolées en fonction de divers éléments, notamment la diminution du coefficient d'impôt. Toutes les informations nécessaires seront toutefois fournies à la Commission de gestion par M. Régis Papilloud, responsable fiscal.

940.318.10 Frais d'encaissement : écart de Fr. 6'736.80

Le montant des frais liés à des encaissements par voie légale a encore diminué de plus de Fr- 10'000.-- par rapport à 2010.

940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme : écart de Fr. 76'227.75

La réduction de la dette communale, une gestion rigoureuse des liquidités ainsi que le report de certains investissements ont contribué à réduire les intérêts acquittés par la Municipalité.

940.329.00 Intérêts rémunérateurs : écart de - Fr. 11'016.80

Ce poste enregistre les intérêts versés par la Municipalité à des contribuables s'étant acquittés de montants provisoires plus élevés que la taxation définitive les concernant.

940.330.00 Pertes sur taxes et factures diverses : écart de Fr. 62'978.65

900.330.10 Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune : écart de - Fr. 118'671.08

900.330.20 Pertes fiscales sur autres impôts : écart de - Fr. 100.--

901.330.10 Pertes fiscales sur impôts bénéfice et capital : écart de -Fr. 4'809.05

Les pertes escomptées ont été intégralement budgétisées dans le compte 940.330.00, alors que les dépenses effectives ont quant à elles été imputées dans les comptes adéquats. Aussi, l'écart global en défaveur de la Municipalité s'élève à Fr. 60'601.48.

940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés : écart de Fr. 40'028.05

Dans ce poste sont comptabilisés les intérêts liés aux retards de paiement ainsi que les montants récupérés par le biais des différents Offices des poursuites.

940.422.00 Dividendes sur placements : écart de Fr. 53'423.50

Pour la seconde année consécutive, la Municipalité a touché un dividende de la part de l'Energie Sion Région S.A.

Principaux écarts constatés dans le compte des investissements 2011

140.661.00 Subvention s/matériel Service du feu : écart de Fr. 5'791.60

L'acquisition de l'échelle remorquable acquise d'occasion en 2010 a finalement été subventionnée.

160.503.02 Abris de protection civile : écart de - Fr. 39'579.75

160.669.01 Utilisation réserve abris PCi : écart de Fr. 39'579.75

La dépense concerne les installations sanitaires sises dans l'abri. Le montant similaire sera prélevé dans le fonds.

211.506.01 Parc informatique (CO Derborence) : écart de - Fr. 57'651.25

L'investissement porté au budget 2011 de la Municipalité était un montant net, c'est-à-dire subvention déduite. Or, les factures adressées par le CO Derborence faisaient apparaître des dépenses brutes. Selon les informations obtenues, la subvention cantonale ne sera point reversée aux communes par l'établissement scolaire.

620.501.05 Rues & places : écart de - Fr. 60'374.10

La réfection de la Place Centrale a fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire approuvée par le Conseil générale en date du 26 septembre 2011.

700.610.00 Taxes de raccordement eau potable : écart de Fr. 114'663.10

710.610.00 Taxes de raccordement égouts : écart de Fr. 252'522.78

Compte tenu du nombre important de constructions effectuées ou du moins démarrées en 2011, les taxes de raccordement perçues par la Municipalité ont été supérieures à la prévision.

710.501.19 Réseau d'égouts : écart de Fr. 35'670.90

La dépense négative concerne la correction du montant lié à la conduite d'égout implantée dans la Rue de la Madeleine. En effet, la somme de Fr. 200'000.-- comptabilisée en 2010 était trop élevée.

720.501.11 Aménagement des écopoints : écart de - Fr. 6'948.20

Le dépassement s'explique par l'acquisition d'un élément non prévu et destiné à l'écopoint de la Meunière.

750.501.13 Cours d'eau et dépotoirs : écart de Fr. 880'741.90

750.661.06 Subvention études et réalisations eaux : écart de - Fr. 503'653.40

Les travaux relatifs à la correction de la Lizerne n'ont pu être entrepris en 2011 et n'ont pas été provisionnés en fin d'année, car portés au budget 2012.

800.501.20 Murs de vignes : écart de Fr. 8'864.80

La facture liée au relevé des murs de vignes a été inférieure à la prévision émise.

840.501.22 Aménagement de la zone artisanale : écart de - Fr. 126'751.70

Les travaux réalisés ont fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire approuvée par le Conseil générale en date du 26 septembre 2011.

Vétroz, le 19 avril 2012 / LS